

ALE de FARCIENNES ASBL
Rue Joseph Bolle, 61 – 6240 Farciennes
ale.farciennes@hotmail.com
Tél 071/243.363

Quelles sont les conditions pour travailler à l'A.L.E.?

Pour travailler à l'Ale, il faut remplir les conditions suivantes :

- Soit bénéficiaire du Revenu Insertion Sociale.
- Soit bénéficiaire depuis deux ans d'allocations de chômage pour les personnes âgées de moins de 45 ans.
- Soit bénéficiaire d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois pour les personnes âgées de plus de 45 ans.

Les prestataires conservent l'intégralité de leurs allocations de chômage et peuvent prêter 45 heures par mois. Dans certains secteurs, la limite est fixée à 70h par mois sur une base annuelle de 630h.

Ils reçoivent une indemnité de 4,10 € de l'heure exonérée d'impôt. Ils bénéficient également de la protection de l'assurance accidents de travail et responsabilité civile.

Quelles sont les activités autorisées dans le cadre de l'A.L.E.?

1. Les activités suivantes sont autorisées pour les personnes physiques :

- Petits travaux de réparation et d'entretien refusés par des professionnels en raison de leur faible importance.
- Surveillance et soins aux animaux en l'absence des propriétaires,
- Aide au petit entretien de jardin.
- Aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants.

2. Activités au profit d'associations non-commerciales :

Tâches qui, habituellement sont effectuées par des bénévoles, à l'occasion de manifestations sociales, culturelles, sportives, caritatives ou humanitaires, à savoir :

A. Pour toutes les associations :

- Petits travaux d'aménagement et d'entretien des locaux et abords, ainsi que des lieux d'activités.
- Mise en ordre et nettoyage avant et après une activité.
- Aide de type manutentionnaire lors de la réalisation d'activités spécifiques (foires, fêtes, expositions).
- Pour un spectacle : accueil, surveillance de parking, réalisation de décors, aide à la régie.

- Accompagnement de personnes à des activités (camps de vacances, équipe de jeunes joueurs, voyages de handicapés ou troisième âge à mobilité difficile...).
- Préparation, réalisation, animation, accompagnement et surveillance des activités de vacances organisées pour des jeunes ou des handicapés (camps sportifs, plaines de jeux).
- Accompagnement et initiation à certains loisirs, sports, à la culture.
- Aide administrative lors de la réalisation d'activités exceptionnelles (expositions, fêtes).
- Dactylographie de documents en cas de surcharge ou activités exceptionnelles.

3. Etablissements d'enseignement :

Les tâches qui, par leur nature, leur importance ou par leur caractère occasionnel, sont habituellement effectuées par des bénévoles et qui ne sont ni effectuées par le personnel ordinaire ni dans le circuit de travail régulier, à savoir :

- Accueil des enfants avant et après l'école.
- Aide à l'organisation d'activités parascolaires.
- Aide à l'accompagnement d'enfants à des activités.
- Aide à l'accompagnement en bus scolaire.

Pour les utilisateurs :

Vous cherchez une aide pour :

- L'entretien de votre jardin ?
- Des petits travaux de bricolage ?
- Du soutien administratif ?
- S'occuper de vos animaux ?

Alors faites appel à l'ALE de Farciennes !

Inscription gratuite !

5,95€/heure

Déductibilité fiscale de 30%

⚠ Au vu de la situation et des prérogatives prise par le Gouvernement, l'ALE suspend l'ouverture au public jusqu'à nouvel ordre mais nous sommes toujours disponibles par mail ale.farciennes@hotmail.com ou par téléphone au 071/24.33.63 de 9h à 12h.

Retrouvez-nous sur FACEBOOK : ALE de Farciennes